

Règlement du concours ICONA D'OR

1. Objectif du concours

Le concours ICONA D'OR a pour but de faire la promotion des métiers de la communication visuelle.

2. L'organisateur

Le concours ICONA D'OR est organisé par Synafel Développement, sous l'égide de e-VISIONS, l'organisation professionnelle des métiers de la communication visuelle, dont le siège est 17, rue de l'Amiral Hamelin – 75116 PARIS.

3. Les Prix

Le concours ICONA D'OR comprend 12 prix :

- Le prix du Design
- Le prix de l'Enseigne de Réseau
- Le prix de l'Enseigne Unitaire création en interne
- Le prix de l'Enseigne Unitaire création en externe
- Le prix de la Signalétique création en interne
- Le prix de la Signalétique création en externe
- Le prix du Marquage et décor en impression numérique
- Le Prix du Marquage et décor en sérigraphie
- Le prix de la Réalisation Digitale
- Le prix de la Décoration Lumineuse
- Le prix de la Réalisation Événementielle
- Le prix de la Réalisation Ecoconçue

Il faut un **minimum de 3 dossiers de candidature éligibles dans une catégorie pour qu'un prix puisse être décerné**. Dans le cas contraire, le comité d'organisation ne décernera pas ce prix.

4. Les critères d'éligibilité par prix

Le concours est ouvert aux professionnels de la communication visuelle et événementielle, aux architectes et aux professionnels de la décoration lumineuse, membres ou non de e-VISIONS, basés en France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

| Les Prix | Candidats éligibles | Projets éligibles |
|--|--|--|
| Design | Peuvent concourir, les designers indépendants, agences de design, architectes indépendants ou cabinets d'architecture. | Sont éligibles, les projets de création ou de refonte de l'identité visuelle d'un lieu, déjà installés. Les projets doivent comprendre a minima un dispositif d'enseigne et/ou 5 éléments différents de signalétique. Ils doivent respecter les règles d'accessibilité. |
| Enseigne de Réseau | Peuvent concourir, l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles, les projets d'enseignes réalisés suite au changement d'identité visuelle d'un réseau commercial ou d'une marque. Les projets doivent avoir été déployés sur un minimum de 10 sites. |
| Enseigne Unitaire création en interne | Peuvent concourir, l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles, les projets d'enseignes unitaires, déjà installés, dont la création graphique et la réalisation ont été intégralement effectuées par le candidat. Est considérée comme une Enseigne Unitaire la réalisation d'une ou plusieurs enseignes sur 1 à 10 sites. |

| | | |
|--|--|--|
| Enseigne Unitaire création en externe | Peuvent concourir, l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles, les projets d'enseignes unitaires, déjà installés, réalisés par le candidat à partir d'une création graphique effectuée par un tiers (designer, agence...). Est considérée comme une Enseigne Unitaire la réalisation d'une ou plusieurs enseignes sur 1 à 10 sites. |
| Signalétique création en interne | Peuvent concourir, l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles, les projets de signalétique dont la création graphique et la réalisation ont été intégralement effectuées par le candidat. Les projets doivent comporter un minimum de 5 éléments de signalétique différents et être déjà installés. |
| Signalétique création en externe | Peuvent concourir, l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles, les projets de signalétique réalisés par le candidat à partir d'une création graphique effectuée par un tiers (designer, agence...). Les projets doivent comporter un minimum de 5 éléments de signalétique différents et être déjà installés. |
| Marquage et décor en impression numérique | Peuvent concourir au prix du Marquage et Décor en impression numérique : l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles au prix du Marquage et Décor en impression numérique : les projets d'habillage, de décoration ou de marquage de tous types de lieux ou de supports grand format (vitrines, véhicules, façades, murs...) déjà installés. |
| Marquage et décor en sérigraphie | Peuvent concourir au prix du Marquage et Décor en sérigraphie : l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles au prix du Marquage et Décor en sérigraphie graphique ou textile : les projets d'habillage, de décoration ou de marquage de tous types de lieux ou de supports (vitrines, adhésifs, marquages de véhicules, façades, murs, panneaux, affiches, bannières textiles d'intérieur ou d'extérieur, papiers peints, tissus décoratifs ou d'ameublement...). |
| Réalisation Digitale | Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des dispositif(s) digitaux | Sont éligibles, les dispositifs digitaux (affichage dynamique) d'enseigne, de signalétique ou de PLV, déjà installés in situ. |
| Décoration Lumineuse | Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des dispositif(s) lumineux décoratifs | Sont éligibles, les dispositifs lumineux décoratifs (lustres, enseignes d'intérieur, éléments de décor...), déjà installés. |
| Réalisation Événementielle | Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des dispositif(s) de communication visuelle éphémères | Sont éligibles, les dispositifs de communication visuelle éphémères, déjà mis en œuvre, liés à un événement particulier (scénographies de musées, expositions, stands, pop-up stores, corners, théâtralisations de magasins ou d'espaces...). |
| Prix de la Réalisation Ecoconçue | Peuvent concourir au prix de la Réalisation Ecoconçue : l'ensemble des professionnels de la communication visuelle. | Sont éligibles au prix de la Réalisation Ecoconçue : les dispositifs de communication visuelle dont la création a fait l'objet d'une démarche globale d'écoconception pour leur conception et dont la fabrication a apporté des solutions aux problématiques environnementales. Ces dispositifs doivent avoir été installés. |

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer un dossier de catégorie de prix s'il considère que le dossier est inscrit dans la mauvaise catégorie.

5. Couverture géographique

Les réalisations présentées doivent être installées en France, Belgique, Suisse ou au Luxembourg.

6. Respect de la réglementation

Les réalisations présentées doivent respecter la réglementation en vigueur.

7. Autorisation préalable

Pour concourir, les candidats doivent avoir obtenu, au préalable, l'accord de la marque ou de l'entreprise pour laquelle ils ont réalisé le projet qu'ils veulent présenter.

8. Les dossiers de candidature

Les candidats peuvent présenter autant de dossiers qu'ils le souhaitent. Une même réalisation ne peut être présentée qu'une fois, dans une seule catégorie. **Les réalisations présentées doivent avoir été installées entre le 1er décembre 2019 et le 31 décembre 2021.**

Les dossiers doivent être déposés sur www.iconador.com au plus tard **le 30 mai 2022** (date limite de réception des dossiers). Les candidats doivent fournir aux organisateurs tous les éléments prévus dans le dossier de candidature.

Les candidats autorisent l'organisateur du concours à disposer des photographies des dossiers de candidature et des éléments d'informations non confidentiels concernant le dossier dans le cadre des publications de e-VISIONS (liste non exhaustive : le site www.e-visions.fr, Icona Guide, l'annuaire de la communication Visuelle, les réseaux sociaux de e-VISIONS), du site internet www.iconador.com et des relations presse du concours.

9. Coût de la participation

La participation au concours ICONA D'OR est de 130 € HT par dossier. Elle est gratuite pour les adhérents de e-VISIONS et de FESPA France.

Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement à l'ordre de Synafel Développement – 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris.

10. Les récompenses

3 trophées or, argent et bronze seront remis dans chaque catégorie.

Il faut un **minimum de 5 dossiers de candidature éligibles par prix pour pouvoir décerner les 3 niveaux de récompense** ; à défaut, seul le trophée or sera remis ;

11. La sélection

1. 1^{ère} étape : le pré-jury

Un pré-jury constitué de professionnels de la communication visuelle, adhérents de e-VISIONS, sélectionne 3 dossiers par prix au cours d'une réunion délibératoire.

Jusqu'à ce que la pré-sélection soit effectuée, **les dossiers sont anonymes (sans indication du nom du candidat)**.

Les adhérents ayant déposé des dossiers ne peuvent pas être membres du pré-jury.

2. 2^{ème} étape : le jury

A. Le Jury

Un jury constitué d'experts issus des univers suivants (architecture, design, grandes marques, réseaux commerciaux, médias, urbanisme, etc...) détermine le classement des lauréats OR / ARGENT / BRONZE à partir des dossiers retenus par le pré-jury. La composition du jury est renouvelée à chaque édition.

Il faut un **minimum de 5 dossiers de candidature éligibles par prix pour que le jury puisse décerner les 3 niveaux de récompense** ; à défaut, seul le trophée or sera remis ;

Chaque membre du jury vote pour un seul dossier par prix. Le classement OR / ARGENT / BRONZE est déterminé par le nombre de voix recueilli par chaque dossier. Le lauréat or est celui qui totalise le plus grand nombre de voix.

Le prix de la Réalisation Ecoconçue est soumis à une grille de notation pour chaque critère d'évaluation (présenté ci-dessous en paragraphe C.). L'attribution des récompenses OR / ARGENT / BRONZE se fera en fonction de la note obtenue. Le lauréat or est celui qui totalise le plus grand nombre de points.

Il ne peut y avoir qu'un seul lauréat par niveau de récompense. En cas d'ex æquo, un deuxième vote a lieu. La voix du Président du jury compte double en cas d'impossibilité de départager les dossiers à l'issue de ce second tour.

Le choix du jury ne peut faire l'objet de contestations. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement, est tranchée souverainement par le jury. Si un membre du Jury ou son entreprise est en lice pour la compétition, il ne participe pas aux votes pour le prix auquel il est candidat.

B. Audition des candidats présélectionnés

Le jury auditionne les candidats le 21 juin 2022. Chaque candidat dispose de 5 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Toutes les informations communiquées au jury par les candidats (objet, échantillonnage, chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) font l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

C. Critères d'évaluation

Le jury choisit les lauréats en tenant compte des critères d'évaluation définis par l'organisateur et accessibles en ligne sur le site <https://www.iconador.com/les-prix>.

| Les Prix | Critères d'évaluation |
|--|---|
| Design | <ul style="list-style-type: none">- Qualité esthétique- Originalité- Innovation- Cohérence des différentes déclinaisons- Pertinence de la réponse au cahier des charges du client- Écoconception |
| Enseigne de Réseau | <ul style="list-style-type: none">- Technicité de la réalisation- Gestion du déploiement- Pertinence de la réponse au cahier des charges du client- Écoconception |
| Enseigne Unitaire création en interne | <ul style="list-style-type: none">- Qualité esthétique- Originalité- Innovation |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception |
| Enseigne Unitaire création en externe | <ul style="list-style-type: none"> - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception |
| Signalétique création en interne | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité esthétique - Originalité - Qualité du cheminement - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception |
| Signalétique création en externe | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du cheminement - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception |
| Marquage et décor en impression numérique | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité esthétique - Originalité - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Pertinence du support réalisé par rapport à la pose et l'utilisation finale - Ecoconception |
| Marquage et décor en sérigraphie | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité esthétique (définition de l'image, rendu et apparence des couleurs...) - Originalité - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges et aux attentes techniques et esthétiques du client - Pertinence du support réalisé par rapport à la pose et l'utilisation finale - Ecoconception |
| Réalisation Digitale | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité d'affichage - Complexité de la réalisation - Dimensions de la réalisation - Innovation technologique - Plus-value pour l'utilisateur - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception |
| Décoration Lumineuse | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité esthétique - Originalité - Innovation - Technicité de la réalisation - Écoconception |
| Réalisation Événementielle | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité esthétique - Originalité - Technicité de la réalisation - Ampleur de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception |
| Réalisation Ecoconçue | <ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'écoconception prenant en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage des matériaux (recyclabilité, recyclés, bio sourcés) • Consommation énergétique (autonome, faible, adaptée aux besoins du client) |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Technique « sobre » (impression directe, peinture biosourcée, adhésifs sans PVC, gravure) - Qualité esthétique - Qualité des solutions proposées |
|--|--|

12. Soirée de remise des prix

Les lauréats seront présents lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 15 septembre 2022 à Paris. C'est au cours de cette soirée que sera dévoilé le palmarès pour l'ensemble des prix.

En participant à cette soirée, ils autorisent l'organisateur du concours à prendre des photographies et à les diffuser dans le cadre des publications de e-VISIONS (liste non exhaustive : le site **www.e-visions.fr**, Icona Guide, l'annuaire de la communication Visuelle, les réseaux sociaux de e-VISIONS), du site internet **www.iconador.com** et des relations presse du concours.

13. Mention du prix obtenu sur les supports de communication des lauréats

Le lauréat pourra faire mention du prix obtenu dans toute sa communication, avec l'obligation d'indiquer l'année de remise du prix et le niveau de récompense (or, argent, bronze).

14. RGPD

Dans le cadre du concours, les candidats autorisent un suivi de leur dossier et l'utilisation de leur image par tous moyens de communication à la convenance de l'organisateur.

Tout candidat au concours et/ou participant à la soirée reconnaît être informé du fait que les informations nominatives recueillies sont nécessaires à sa participation et qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de l'organisateur.

15. Cas de force majeure

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent notamment en cas de force majeure, externe ou interne. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une annonce et sera déposée à l'Etude GWA - LA DÉFENSE - ÎLE-DE-FRANCE OUEST (Griffon-Waret Associés).

16. Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

17. Dépôt légal

Ce présent règlement est déposé à l'Etude GWA - LA DÉFENSE - ÎLE-DE-FRANCE OUEST (Griffon-Waret Associés) : 26, rue du Docteur Roux - 92700 Colombes.